

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE Consultation écrite de 15 jours

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

1° **QUE** l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la division de l'urbanisme de la Direction d'arrondissement adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif, visant l'immeuble situé au **1500, avenue Thérèse-Lavoie-Roux** portant sur les objets suivants :

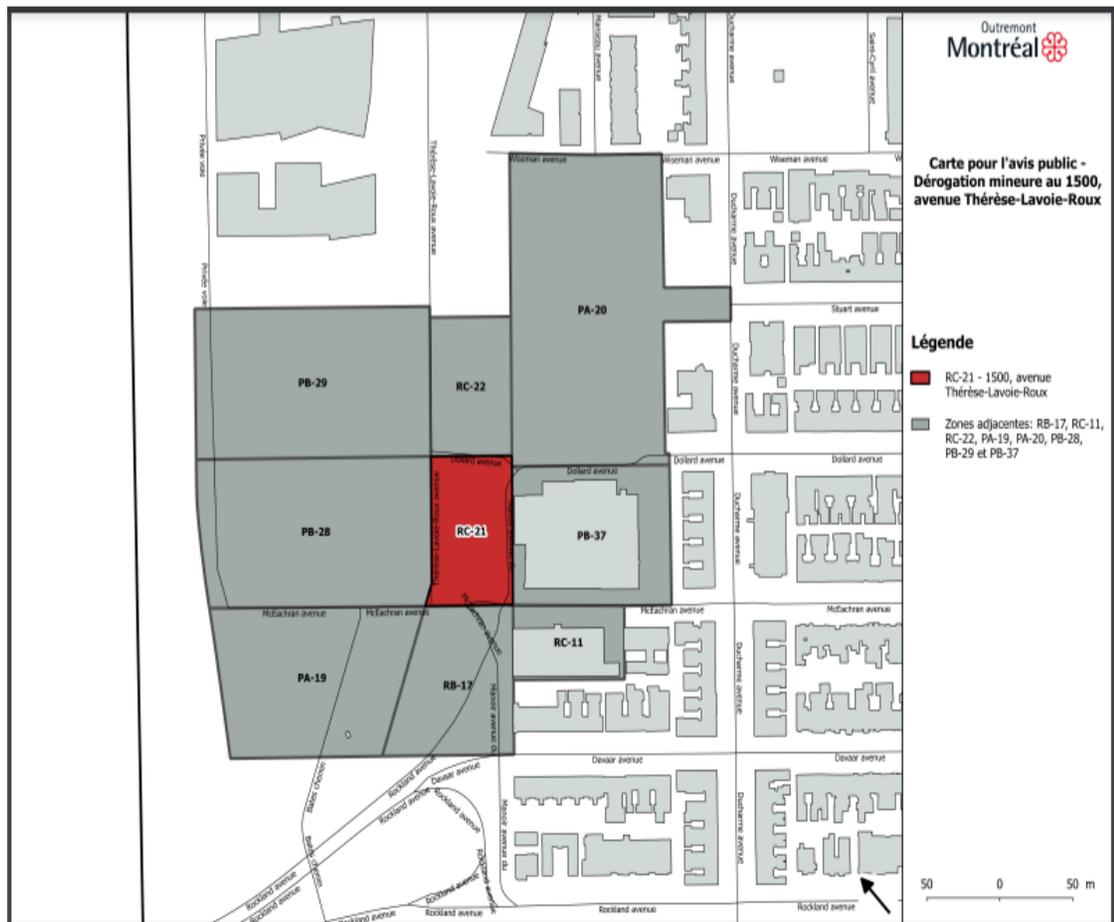
Le bâtiment déroge aux dispositions suivantes du *Règlement de zonage 1177* :

Dérogations :	Article	Requis (min)	Actuel
Pourcentage de fenestration - Construction hors toit	7.6.7, 1er alinéa, para h)	50 %	0 %
Accès aux espaces de stationnement	9.3	15 m	14 m
Nombre d'espace de chargement	10.3	1	0

Le bâtiment déroge aux dispositions suivantes du *Règlement 06-069* :

Dérogations :	Article	Requis (min)	Actuel
Marge de recul sur l'avenue Dollard	11	3 m	2,29 m
Marge de recul sur l'avenue McEachran		3 m	0,55 m

L'immeuble est situé dans la zone RC-21 du *Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue Du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069)* et les zones contiguës sont les suivantes : RB-17, RC-11, RC-22, PA-19, PA-20, PB-28, PB-29 et PB-37.



- 2° **QUE** le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 10 janvier 2022**, à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar, à Outremont;
- 3° **QUE**, considérant les décrets ministériels portant sur les procédures autres que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, **cette séance pourrait se tenir à huis clos, par vidéoconférence**;
- 4° **QU'IL** sera possible d'assister à distance à cette séance via la webdiffusion en direct du conseil, accessible via le site internet de l'arrondissement, et disponible par la suite en différé;
- 5° **QU'À** l'occasion de cette séance, et en conformité aux décrets ministériels, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours;
- 7° **QUE**, par conséquent, les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre aux fins de cette consultation écrite de deux façons :
- en transmettant leurs questions et commentaires par courriel à l'adresse secretariat.outremont@montreal.ca.
 - en transmettant leurs questions et commentaires par lettre à l'attention du Secrétariat d'arrondissement au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Outremont (Québec) H2V 4R2.

Toute lettre et tout courriel devra être reçu par le Secrétariat d'arrondissement **au plus tard le 5 janvier 2022** pour être considéré et ce, indépendamment des délais postaux.

- 8° **QUE** toute question et/ou tout commentaire reçu dans le cadre de la consultation écrite sera lu publiquement tel que formulé durant la période prévue à cet effet à l'ordre du jour;
- 9° **QUE** la documentation afférente à ce projet pourra être consultée **à partir du 16 décembre 2021** sur Montreal.ca : <https://montreal.ca/articles/consultations-en-mode-virtuel-dans-outremont-6786> ;
- 10° **QUE** dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, celle-ci sera réputée conforme aux dispositions du *Règlement de zonage (1177)* ainsi qu'au *Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue Mc Eachran, de l'avenue Du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069)*.

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à la Direction adjointe d'arrondissement – Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif au 514 863-7441

Montréal, le 16 décembre 2021

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

